

<https://www.pouruneconstituante.fr/spip.php?article438>



Démolition programmée de l'école publique

- Communiqués-Actualité-Soutiens - Actualité -



Date de mise en ligne : mardi 12 juillet 2011

Copyright © ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE - Tous droits

réservés

Nos amis Jack Proult et Jean-Pierre Thuleau, membres du cercle d'Angers et militants de l'école publique, publient ci dessous un article relatif à la situation de l'école publique.

Aujourd'hui, les prétentions pour l'École sont au plus bas. Elles sont faites de renoncements et d'adaptations au système libéral. Tous, élèves et enseignants, parents et salariés, en pâtissent.

Les yeux rivés sur les agences de notation, le gouvernement approuve les directives européennes et le pacte pour l'euro qui préconise de réduire les dépenses sociales et les services publics. Ainsi la mesure-phare de la R.G.P.P. est le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite.

Prétextant l'endettement du pays et la crise monétaire, assurant qu'on peut faire mieux avec moins, Luc Chatel prévoit de supprimer cette année encore 16000 postes dans l'enseignement public. L'enseignement privé catholique est nettement moins touché. La règle habituelle (20% de suppression ou de création par rapport au public) ne fut pas appliquée. Il n'y eut que 1500 suppressions au lieu de 3200. Normal, outre le fait que le chanoine de Latran préfère le curé à l'instituteur, le fonctionnement de l'enseignement du privé est le modèle que l'enseignement public devra adopter. Le chef d'établissement, promu en petit chef d'entreprise pourra recruter sur profil. Cette disposition, déjà en place dans le dispositif Clair, est appelée à se généraliser.

A Angers, un proviseur de lycée professionnel public a contractualisé un enseignant de l'enseignement privé pour assurer un enseignement de philosophie. La suppression des concours de recrutement des enseignants précipitera cette pratique. Le statut actuel des personnels qui permet de résister aux pressions pour faire prévaloir le service public, est plus que menacer.

Sous couvert d'autonomie, les établissements seront soumis aux politiques locales, financières ou économiques. Des conventions établies avec les entreprises fonderont les projets d'établissements. L'Europe des régions implique la casse d'un service national de l'éducation. L'école doit se plier aux lois du marché.

Les transformations à l'oeuvre dans le système éducatif instaurent une école de plus en plus ségrégative, recentrée sur une scolarité obligatoire limitée à 16 ans. Le collège est primarisé. L'orientation dès la cinquième permet de diriger de nombreux élèves vers la vie active ou l'apprentissage, et de diminuer en conséquence le nombre de professeurs.

Loin de l'objectif de faire accéder 80% d'une classe d'âge aux bacs et 50% aux diplômes de l'enseignement supérieur, la politique scolaire actuelle restreint les formations qualifiées, renonce à délivrer à tous les jeunes une culture commune de haut niveau.

Les défis à relever pour « une École de la réussite » sont donc considérables. Ils exigent une autre politique.

Les projets de l'UMP sont dévoilés, mais il est à craindre qu'ils ne soient pas pour autant objets de discussions pendant la campagne présidentielle. La raison en est simple : le projet du P.S est lui aussi marqué au coin du fédéralisme et du libéralisme. L'organisation de l'enseignement agricole, sous les tutelles conjointes des collectivités territoriales et des professionnels, est d'ailleurs sa référence.

Gangrené par l'enseignement privé cet enseignement est quand même loin de représenter un modèle d'un service public laïque d'éducation.